



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2023-200

PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

DDT 79 / STERS

79-2023-12-12-00001 - Décision portant subdélégation de signature générale pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat (3 pages)

Page 3

DDT 79

79-2023-12-12-00001

Décision portant subdélégation de signature
générale pour l'ordonnancement secondaire
des recettes et des dépenses du budget de
l'Etat

Direction Départementale des Territoires
Service Transition écologique, Réglementation, Sécurité

Décision

portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes
et des dépenses du budget de l'Etat

La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 19 mars 2021, nommant Madame Elisabeth BIGET-BREDIF, Directrice départementale adjointe des Territoires des Deux-Sèvres à compter du 1^{er} avril 2021 ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur en date du 13 juin 2022 nommant Monsieur Eric BATAILLER, Directeur départemental des Territoires des Deux-Sèvres à compter du 27 juin 2022 ;

Vu l'arrêté de la Préfète des Deux-Sèvres en date du 8 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Eric BATAILLER, Directeur départemental des Territoires, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes du budget de l'État ;

DÉCIDE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Elisabeth BIGET-BREDIF, en sa qualité de Directrice départementale adjointe, à l'effet de signer toutes pièces comptables relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire.

Article 2 : Sont habilités à procéder à la validation informatique des demandes d'engagement juridique, de certifications de service fait ainsi qu'à la consultation ou validation d'actes relevant de la compétence d'ordonnateur délégué, les agents désignés et pour les applications informatiques désignées en annexe 1.

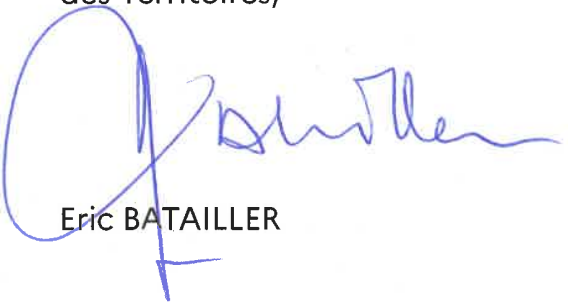
Article 3 : La décision du Directeur départemental des Territoires en date du 26 octobre 2023 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses du budget de l'État est abrogée.

Article 4 : La présente décision prendra effet à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 5 : Les fonctionnaires bénéficiant d'une subdélégation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Niort, le **12 DEC. 2023**

Pour la Préfète et par
délégation,
Le Directeur départemental
des Territoires,



Eric BATAILLER

ANNEXE 1

à la décision portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État

DÉSIGNATION DES AGENTS HABILITÉS À VALIDATION INFORMATIQUE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2 DE LA DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION

Service	Nom et Prénom	Applications
STERS/ER	Philippe MILECAMPS	Chorus Formulaires et Chorus DT
STERS/ER	Emmanuel BOUTARAUD	Chorus, Chorus formulaires et Chorus DT
MCT	Valérie ROUGEAU-SRAUSS Olivier GOUET Virginie LANDRIEU	Chorus DT Chorus Formulaires
STERS/DFSU	Aurélien SCHUTZ (HUGUE) Sandra MELLAÏMI	Chorus ADS
SPPH/HPPr	Audrey JEANBILLE Patricia CHEVAILLIER	Chorus, Chorus Formulaires
SPPH/HPPu	Corinne ROSSARD Pascal CHARRIER	Chorus et Chorus Formulaires et Galion
SPPH/PLAN	Christophe BOUDE	Chorus, Chorus Formulaires
SEE	Cyril MOUILLOT Lionel CHARTIER	Chorus, Chorus Formulaires